

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Vario Ammonia Salicylate F5 ml

· **\_FDS** valable du lot: T09A

· **Code du produit:** 00531169, 531160, 4531160

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Fournisseur :**

Tintometer GmbH  
Schleefstraße 8-12  
44287 Dortmund  
Made in Germany  
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0  
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited  
Lovibond® House  
Sun Rise Way  
Amesbury  
Wiltshire SP4 7GR  
United Kingdom

phone : +44 1980 664800  
e-mail: SDS@lovibond.uk

· **Service chargé des renseignements :**

e-mail: sds@lovibond.com  
Département "sécurité des produits"

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03  
Langue: anglais et français

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

salicylate de sodium  
Sodium nitroprussiate dihydraté

· **Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

**Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml**

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges**
**Description** : Préparation contenant des composés organiques.

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 54-21-7 EINECS: 200-198-0	salicylate de sodium	⚠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	60–70%
CAS: 13755-38-9 EINECS: 238-373-9	Sodium nitroprussiate dihydraté	⚠ Acute Tox. 3, H301	≤2,5%

**Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**4.1 Description des mesures de premiers secours**
**Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

**après inhalation** : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau.

**après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.

**après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Recourir à un traitement médical

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

irritation

résorption

après inhalation:

irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

en cas d'ingestion:

état maladif

vomissement

diarrhée

En cas d'ingestion en grande quantité:

vertiges bourdonnements (tintement)

migraine

vertiges

Perte des repères dans l'espace

chute de tension

troubles de l'équilibre des l'électrolytique

Fièvre

spasmes

coma

**Risques**: risque d'évanouissement

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

Nom du produit: **Vario Ammonia Salicylate F5 ml**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Le produit n'est pas combustible  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Gaz nitreux  
Azote oxydes (NOx)  
composé au cyanure, monoxyde de sodium
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante
- **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Assurer une aération suffisante.  
Recueillir par moyen mécanique.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**  
N'employer que dans des secteurs bien aérés  
Eviter la formation de poussière.
- **Mesures d'hygiène :**  
Eviter tout contact avec les yeux  
Eviter tout contact avec la peau  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Protéger contre les effets de la lumière  
Stocker à sec  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- **Température de stockage recommandée :** 10°C - 25°C (50°F - 77°F)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **DNEL**  
Dose dérivée sans effet (DNEL)

#### CAS: 54-21-7 salicylate de sodium

Oral	DNEL	4 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
Dermique	DNEL	4 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		2 mg/kg (Consommateur/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	7,051 mg/m <sup>3</sup> (Travailleurs/long terme/effet systémique)
		1,738 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur/long terme/effet systémique)

- **Procédures recommandées de contrôle:**  
Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Mesures d'ordre technique:**  
Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**  
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection
- **Protection des mains :**  
Gants de protection.  
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**  
caoutchouc nitrile  
Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,11$  mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Autres mesures de protection (Protection du corps):** Vêtements de travail protecteurs.
- **Protection respiratoire :**  
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre P2
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **État physique** solide
- **Forme:** poudre
- **Couleur :** peu de teinté
- **Odeur :** inodore
- **Seuil olfactif:** Non applicable.
- **Point de fusion/point de congélation :** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** Ce produit n'est pas inflammable.
- **Propriétés explosives :** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** Non applicable.
- **supérieure :** Non applicable.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml

(suite de la page 4)

· Point d'éclair :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	Sans objet (solide).
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH (50 g/l) à 20°C	8,1
· Viscosité cinématique	Sans objet (solide).
· Solubilité	
· l'eau :	soluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet (mélange).
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	1,25 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Sans objet (solide).
· Caractéristiques des particules	Non déterminé.
<b>· 9.2 Autres informations</b>	
<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Autres caractéristiques de sécurité	
· Propriétés comburantes:	Non
· Autres indications	
· Teneur en substances solides :	100,0 %

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir section 10.3
- **10.2 Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques
- **10.4 Conditions à éviter** Fort réchauffement (décomposition)
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Acide cyanhydrique (ou acide prussique HCN)  
Voir chapitre 5

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :**  
Classification selon la procédure de calcul:  
Nocif en cas d'ingestion.

#### · Estimation de la toxicité aiguë (ATE<sub>(MIX)</sub>) - Méthode de calcul :

Oral	CLP ATE <sub>(MIX)</sub>	1257 mg/kg (.)
------	--------------------------	----------------

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### CAS: 54-21-7 salicylate de sodium

Oral	LD50	930 mg/kg (rat) (RTECS)
	LDLo	700 mg/kg (Humain) (RTECS)

##### CAS: 13755-38-9 Sodium nitroprussiate dihydraté

Oral	LD50	99 mg/kg (rat) (RTECS, anhydrous substance)
------	------	--

- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Informations sur les composants :** CAS 54-21-7 : chronique: dermatite
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

### Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml

(suite de la page 5)

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**  
Pour les composés cyanés/nitriles en général : la plus grande prudence s'impose ! Possibilité de libération d'acide cyanhydrique. Blocage tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Troubles cardio-vasculaires, difficultés respiratoires, perte de connaissance.  
Concerne les composés solubles du fer: en cas d'ingestion, nausée et vomissements. Après résorption de quantités importantes: troubles cardio-vasculaires. Effect toxique sur le foie et les reins.  
CAS 54-21-7: résorption par dermique (effets semblables à ceux de l'ingestion)  
CAS 54-21-7: chronique : effets de système nerveux central
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique :

##### CAS: 54-21-7 salicylate de sodium

EC10	304 mg/l (Daphnia magna) (24) (ECOTOX)
------	---

LC50	1370 mg/l/96h (Pimephales promelas) (ECOTOX)
------	---

##### CAS: 13755-38-9 Sodium nitroprussiate dihydraté

EC50	1 mg/l/24h (Daphnia magna)
------	----------------------------

LC50	0,05 mg/l (poisson)
------	---------------------

#### Autres indications :

Toxique chez les poissons:  
concerne les composés du fer soluble en général:  
toxique à partir de 0,9 mg/l à 6,5 - 7,5  
léthal à partir de 1,0 mg/l à 5,5 - 6,7

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau  
log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

##### CAS: 54-21-7 salicylate de sodium

log Pow	-1,43 (.) (calculated)
---------	------------------------

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

#### Pollution des eaux :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

**Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml**

(suite de la page 6)

· <b>Catalogue européen des déchets</b>	
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
· <b>Emballages non nettoyés :</b>	
· <b>Recommandation :</b> Evacuation conformément aux prescriptions légales.	
· <b>Produit de nettoyage recommandé :</b> Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.	

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· <b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· <b>15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>
· <b>Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé</b>
· <b>Règlement (CE) N° 649/2012</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Règlement (CE) No 1334/2000 instituant un régime communautaire de contrôles des exportations de biens et technologies à double usage (Dual-Use):</b>
<b>LE</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)</b>
Aucun des composants n'est compris.
· <b>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57</b>
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ( $\geq 0,1$ % (w/w) ).
· <b>Directive 2012/18/UE (SEVESO III):</b>
· <b>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</b> Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.10.2022

Numéro de version 31 (remplace la version 30)

Révision: 07.10.2022

---

**Nom du produit: Vario Ammonia Salicylate F5 ml**


---

(suite de la page 7)

- **Indications sur les restrictions de travail** : non nécessaire
  - **Prescriptions nationales** :
  - **Indications sur les restrictions de travail en Suisse** :  
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.  
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
  - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- 

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Remarques pour formation.**  
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
- **Phrases importantes**  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Acronymes et abréviations:**  
OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
STOT: specific target organ toxicity  
SE: single exposure  
RE: repeated exposure  
EC50: half maximal effective concentration  
IC50: half maximal inhibitory concentration  
NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

- **Sources**  
Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.  
ECOTOX Database  
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances )

- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**
-